

SÉANCE DU
DÉLIBÉRATION N° 2024-030

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – MISSION DE COORDINATION ET DE PILOTAGE
SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCACTION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	20	26	20/06/2024	20/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, **Maire**.

Étaient également présents : Patricia NICOLAS, Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, **Adjoint au Maire** ;

Ainsi que : Odile PARRENO, Dimitri CORTES, Laure COMTE-BERGER, Eva BOCCABELLA, Julien LETOFFE, Gaëlle RICHARD, , Anthony SUBER, Jean-Yves LAUGIER, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Maryse TORT, **Conseillers Municipaux**

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Isabelle DUCRY	qui donne pouvoir à	Laure COMTE-BERGER
Nathalie KANTE	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Marc DOVESI	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Laurent MUS	qui donne pouvoir à	Odile PARRENO

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Clotilde COUDENNE
Jean Louis TARTEVET
Michel PERRAND

Secrétaire de séance :

Julien LETOFFE

La commune de Bédarrides est signataire avec la CAF du Vaucluse d'une convention d'objectifs et de financement qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « pilotage du projet de territoire ».

Cette convention a été conclue pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026.

La coordination du projet de territoire est assurée par les chargés de coopération CTG.

L'unité d'œuvre pour calculer le financement de la coordination est l'équivalent temps plein (ETP) et le financement est calculé à l'échelle du territoire détenteur de la compétence.

L'offre existante pour Bédarrides :

- Nombre d'ETP existant issu du volet jeunesse du Contrat Enfance jeunesse : 0,25 ETP
- Nombre d'ETP existant issu du volet enfance du Contrat enfance jeunesse : 0,25 ETP

Lors du comité de pilotage de juin 2022, les partenaires signataires de la CTG ont validé les principes de redéploiement des fonctions de coordination selon le modèle suivant :

- Développer une coordination supra communale par thématique
- Être en cohérence avec le projet de territoire et le plan d'action à l'échelle de la Communauté d'agglomération des Sorgues du comtat et des enjeux identifiés
- Réduire les écarts de financement entre les communes et se dote de critères identiques et objectivables
- Intégrer le partenaire de la communauté d'agglomération.

La répartition du temps de travail a été redéfinie sur la base des critères suivants :

- 0,40 ETP de coordination par thématique
- 0,10 ETP de coordination/pilotage infra communal sur les communes de moins de 10000 habitants
- 0,20 ETP de coordination/pilotage infra communal sur les communes de plus de 10000 habitants
- 0,30 ETP pour la coordination générale

Le schéma de mise en œuvre des postes de chargé de coopération territoriaux pour la CTG de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat est le suivant.

Commune	Althen des Paluds	Bédarrides	Monteux	Pernes Les Fontaines	Sorgues	CASC
Thématique	Handicap	Enfance jeunesse	Logement/ cadre de vie/animation de la vie locale	Parentalité	Petite Enfance	Pilotage
ETP	0,50	0,50	0,60	0,60	0,60	0,30

Ce schéma a été expérimenté sur toute l'année 2023.

À la suite du comité de pilotage du 15 février 2024 et au rapport d'activité des chargés de coopération territorial, les élus et la CAF du Vaucluse ont émis un avis favorable à la poursuite du schéma expérimental sur la durée de la convention.

Afin de pouvoir signer les avenants de la convention d'objectifs et de financement pour le pilotage du projet de territoire avec la Caf du vaucluse, le conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver le schéma de mise en œuvre des postes de chargé de coopération territoriaux pour la CTG de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat selon le modèle suivant

Commune	Althen des Paluds	Bédarrides	Monteux	Pernes Les Fontaines	Sorgues	CASC
Thématique	Handicap	Enfance jeunesse	Logement/ cadre de vie/animation de la vie locale	Parentalité	Petite Enfance	Pilotage
ETP	0,50	0,50	0,60	0,60	0,60	0,30

SUR LE RAPPORT DE Jean BERARD, Maire ;

OUI l'exposé qui précède ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le schéma de mise en œuvre des postes de chargé de coopération territoriaux pour la CTG de la communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat selon le modèle suivant
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

Le Maire,

Jean BERARD



Le secrétaire de séance,

Julien LETOFFE

RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2024-030	Convention Territoriale Globale : mission de coordination et de pilotage signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement.	Pour :	26	Unanimité
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication